COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une mobilité sûre, durable et abordable ne passe pas par un contrôle technique annuel, mais par des points de contrôle plus pertinents !

Le projet de réforme du contrôle technique défendu par la Commission européenne envisage une annualisation du contrôle pour les véhicules âgés de plus de dix ans.

Ce projet est bien évidemment soutenu par les professionnels du contrôle technique qui y voient un relais de croissance bienvenu pour leur activité commerciale... L'intérêt général mis en avant pour justifier cette réforme peine à dissimuler la réalité plus terre-à-terre dont elle est le paravent. Car en bout de chaîne, c'est bien évidemment l'automobiliste qu'on pénalise : son pouvoir d'achat, et sa mobilité.

L'écart de sécurité et de sinistralité (par ailleurs très faiblement documenté par les promoteurs du projet) entre véhicules de moins ou de plus dix ans ne justifie en rien le passage à un contrôle technique annuel. Et pourquoi pas demain un contrôle technique tous les six mois pour les véhicules de plus de 15 ans ? L'ambition de simplifier la vie des Français est-elle déjà oubliée ?

Pour en revenir à des données objectives, selon les dernières statistiques AAA DATA, le parc automobile français se compose en 2024 de 42 millions de voitures particulières ayant une moyenne d'âge de 11,97 ans, ainsi qu'une durée de vie de 20,83 ans (âge moyen d'entrée dans un centre VHU). Le parc roulant français est correctement entretenu grâce aux professionnels des garages, des ateliers et de la distribution de pièces, ce dont témoigne en premier lieu la longévité des véhicules thermiques permise jusqu'à aujourd'hui (presque 21 ans).

La Fédération de la distribution automobile (FEDA) et les grossistes en pièces détachées automobiles qu'elle représente proposent d'autres pistes, plus utiles et justifiées par l'intérêt général, pour renforcer le contrôle technique et l'adapter aux enjeux actuels et à venir.

Ainsi, pour garantir aux Français une mobilité vraiment sûre, durable et abordable, la FEDA propose une évolution de la législation qui permette :

- **un contrôle technique plus poussé sur les ADAS** (contrôle et simulation des systèmes d'aide à la conduite, calibrage des caméras…) ;

- **l'intégration de points de contrôle spécifiques pour les véhicules électriques et** hybrides, comme le contrôle de l'état de santé de la batterie, de la consommation électrique et de l'autonomie réelles par rapport aux données théoriques des constructeurs ;

- **la prise en compte d'une politique d'éco-entretien des moteurs thermiques** afin de valoriser les mesures prises par les particuliers pour entretenir leurs véhicules et en réduire les émissions polluantes.

En résumé, la FEDA souligne la nécessité de ne pas modifier la fréquence actuelle du contrôle technique, mais de renforcer sa robustesse en l'élargissant aux aides à la conduite, à la décarbonation et au contrôle des batteries pour que la promesse écologique des véhicules électrifiées soit réelle et surtout durable.

Ce sont les points de contrôle qu'il est nécessaire d'adapter, et non la fréquence du contrôle technique !

* * *

Contact presse : Bertrand Thorette - bthorette@feda.fr

A propos de la FEDA

La Fédération de la distribution automobile (FEDA) est l'organisation professionnelle de la filière aval de l'automobile. Elle représente depuis plus de cinquante ans les grossistes indépendants en pièces détachées. Par leur maillage du territoire et leur professionnalisme, les adhérents de la FEDA contribuent de façon déterminante à rendre la mobilité routière sûre, durable et abordable.